



## Que demander et quoi déclarer ?

Par **Simareine**, le **02/08/2022** à **05:34**

Mon fils au RSA habite chez moi depuis le 14.6.22 (je suis locataire sans APL) mais conserve son logement situé à 850 km (n'ayant pas les moyens de payer un garde meubles) avec tous les frais que cela engendre sauf l'électricité qu'il a coupée en partant. Je lui demande une participation électricité (qu'il utilise bcp (télévision et console tournent sans cesse lorsqu'il est présent)) et nourriture. Il a travaillé un mois mais pas à temps complet. Que dit la loi, quoi déclarer à la CAF pour lui et pour moi que demander à mon fils comme participation sans l'étrangler et quoi déclarer aux impôts sachant que je suis retraitée en activité déclarée en raison d'un surendettement que je suis seule à régler alors que je ne suis pas divorcée et que je paie des impôts sur tout (retraite et salaire) ?

Par **yapasdequoi**, le **02/08/2022** à **08:22**

Bonjour,

Pour quelle raison votre fils loge-t-il chez vous alors qu'il a un logement ? Vous n'avez aucune obligation de le loger.

La déclaration à la CAF est obligatoire, sinon les allocations peuvent être suspendues.

Cet autre logement est-il un logement social ? Si oui, il pourrait bien être déchu du bail puisque ce n'est plus sa résidence principale ...

Et ce que vous demandez comme compensation à votre fils est de votre libre choix, pensez que s'il y trouve un intérêt financier, il va en profiter et continuer ses activités ludiques plutôt que de chercher du travail.